

Délibération N° DEL-2022-025

-----

Le lundi 21 mars 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents** : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

**Absentes** : Mme Olivia BOULANGER, Mme Mary-Line COINDAT

**Dépôts de pouvoir** : M. Henri LECLERE donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, Mme Christine MARRACHELLI donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Thierry BAILLET donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, M. Patrick DUBOIS donne procuration à Mme Claire MORY, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCoux, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Corinne TONDUF est désignée secrétaire de séance.

Cohésion sociale, sports, culture

## **9. Musée - Signature d'une convention de partenariat avec le SPIP pour l'organisation d'interventions de médiation culturelle à la maison d'arrêt de Guéret pour l'année 2022**

Rapporteur : Ludovic PINGAUD

Depuis 2016, le musée d'art et d'archéologie de Guéret intervient auprès des détenus de la maison d'arrêt de Guéret, en partenariat avec le service pénitentiaire et d'insertion probatoire (SPIP) de la Creuse. Ces interventions, 6 par an en moyenne, d'une durée de 2 heures, consistent à présenter un thème à travers des reproductions d'œuvre du musée, un diaporama d'œuvres projeté et un atelier de pratique artistique. Les sujets abordés correspondent à des thématiques d'histoire, d'histoire de l'art ou d'histoire locale, comme la Préhistoire, l'Égypte antique, la peinture de paysage ou la Creuse à l'époque gallo-romaine.

Elles sont réalisées par la médiatrice culturelle du musée, accompagnée d'un animateur du SPIP.

Les participants sont sélectionnés, sur demande de leur part, par une commission organisée par la maison d'arrêt. Ils sont au nombre de 10 maximum. Les coûts de matériel et de déplacement sont pris en charge par la ville de Guéret. Quand les conditions le permettent, une exposition des réalisations des détenus est organisée à la fin de l'année dans l'une des salles de la maison d'arrêt.

Ces interventions sont réalisées dans un objectif citoyen de diversification des publics du musée et d'égal accès de tous à la Culture, notamment de ce public particulier dit « empêché », conformément aux missions des musées de France, définies par l'article L. 441-2 du *Code du Patrimoine*.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le SPIP pour l'organisation d'interventions de médiation culturelle à la maison d'arrêt de Guéret pour l'année 2022.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



**Marie-Françoise  
FOURNIER**